

REPUBLIQUE DU CONGO

=====

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET
DES REFORMES ADMINISTRATIVES

=====

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

=====

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

=====

93-286 DU 17 JUIN 1993

DECRET N° _____ /MFFRA/DGFP/DGCA/SAV

portant inscription au tableau d'avancement au
titre de l'année 1987 de certains Inspecteurs
des Collèges d'Enseignement Général et Polytech-
niques des cadres de la catégorie A hiérarchie
I des Services Sociaux (Enseignement) en tête
MBEMBA JOEL

=====

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992,

(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du statut
général de la fonction Publique ;

(/u le décret n° 92/975 du 5 Décembre 1992 portant nomina-
tion du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 62/130/MP du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémuné-
rations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/190/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I ;

(/u le décret n° 64/165 du 22 Mai 1964 fixant le statut commun des
cadres de l'Enseignement ;

(/u le décret n° 65/170/FP-DE du 25 Juin 1965 réglementant l'avance-
ment des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonne-
ments indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 92/978 du 25 Décembre 1992 portant nomination des Mem-
bres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 92/979 du 25 Décembre 1992 portant organisation des
intérim des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'appro-
bation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situa-
tions administratives des Agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990 portant déblocage des ef-
fets financiers des avancements et des révisions des situations administratives ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;

(/u le Procès-Verbal de la Commission Administrative Paritaire d'avan-
cement réunie à Brazzaville en date du 10 Novembre 1988 ;

_____) E C R E E :

ARTICLE 1er : Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1997, les Inspecteurs des Collèges d'Enseignement Général et Polytechnique des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) dont les noms suivent

AU 3° ECHELON, INDICE 1010

MBEMBA / Joël /

p/c du 04.06.97

Brazzaville.

AU 6° ECHELON, INDICE 1400

YOUNDAH Corneille Samuel

p/c du 04.06.97

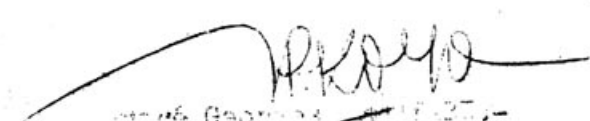
Kouilou

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée, et de la solde pour compter du 1er Novembre 1990, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera./.

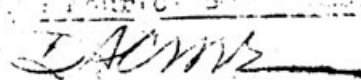
Brazzaville, le 17 Juin 1993

Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives,


Jean Prosper KOYO

- Jean Prosper KOYO. -


Claude Antoine DA COSTA

- Claude Antoine DA COSTA. -

AMPLIATIONS :

DGER/DGCA	3
DGER/IST	3
DGP	3
DGCF	3
MEN	1
DGAS	1
DPAA	6
INTERESSES	2
DRE/D/VILLE	1
DRE/KOUILOU	1
DOSSIERE	6
SGS/DC	3